

# Le Journal Officiel

## Lois et Décrets

### **BILAN DE LA CARTE SANITAIRE DES APPAREILS DE DESTRUCTION TRANSPARIETALE DES CALCULS**

(Application de l'article [R. 712-39-1](#) du code de la santé publique)

**Période du réception des demandes : du 1er septembre au 31 octobre 2001**

ZONE SANITAIRE	BESOINS (a)	NOMBRES D'APPAREILS autorisés (b)	BILAN 0 : besoins satisfaits + : excédent - : déficit	DEMANDES nouvelles recevables
France entière	de 21 à 40	42	<b>+2</b>	NON

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.

Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Journal Officiel*.

<http://www.hosmat.fr>